



SERVICES

inform:action

TRAVAIL TEMPORAIRE

ÉDITO

: Docteur Macron ! Au secours !

Il était une fois le Code du travail qui se sentait vieux et fatigué. Le docteur Macron, se voulant éminent spécialiste, prétend lui redonner une seconde jeunesse, un nouveau souffle. Il lui prescrit donc tout un tas de remèdes via des ordonnances. Le Code du travail repart plein d'espoir et commence le traitement. Or, le docteur Macron s'était bien gardé de lui parler des effets secondaires possibles... Malheureusement, ils n'ont pas tardé à apparaître. Les défenses immunitaires du Code du travail ont commencé à faiblir. Un virus très virulent appelé Medef a réussi à se développer et à causer de graves dégâts en prenant trop de place dans l'organisme. Le pauvre Code du travail commençait à perdre ses repères, à régresser et même à devenir agressif. Les anticorps nommés organisations syndicales, dont un très efficace et reconnu appelé CFDT, ont essayé de soigner le Code du travail et d'annuler les effets néfastes du Medef. Le combat fut rude mais, grâce aux anticorps organisations syndicales, et surtout à celui CFDT, le Code du travail a échappé à une mort certaine.

Cependant, il est encore en convalescence et il faudra veiller à ce que le Medef ne dépasse pas le seuil de toxicité et ne nuise plus à sa santé.

Cette métaphore, pour vous dire que cela va être difficile mais qu'il ne faut pas s'avouer vaincu !

Cette année va être une année riche et compliquée en négociations CSE (conseil social et économique) et PAP (protocole d'accord pré-lectoral) au sein des entreprises de travail temporaire et il faut rester mobilisé.e.s pour garder un dialogue social de qualité et soucieux du bien-être des salarié.e.s. Il faut préserver l'équilibre de ce dialogue social pour que ni les organisations syndicales ni les organisations patronales ne prennent trop de place et ne « déséquilibrent l'écosystème ». La vision Macron peut laisser croire que le dialogue social sera plus efficace et de meilleure qualité avec moins de représentants mieux formés. Mais c'est une vue de l'esprit et cela ne fera que créer un déséquilibre et une régression sociale.

Cette mobilisation doit passer par une bonne connaissance et une bonne maîtrise du sujet. Pour se faire, vous avez les formations CFDT (syndicats, URI et Fédération) et la documentation mise à jour par le



Laurence Segura
Secrétaire fédérale

Bulletin aux adhérent.e.s.

Edition : Fédération des Services CFDT

Directeur de la publication :

Olivier Guivarch

CPPAP : 1009 S 07027

Conception et impression :

Inckôo 75017 Paris

Supplément du magazine fabriqué selon les normes environnementales de développement durable.

avril-mai-juin 2018

Supplément à Inform'Action n° 301



cfdt-services.fr

SOMMAIRE

• ÉDITO

- VIE DE LA BRANCHE
- VIE DES ENTREPRISES

... Docteur Macron ! Au secours !

service juridique de la Fédération sur le site internet : interne.cfdt.fr. De plus, la Fédération des Services CFDT a proposé à la branche de

créer un socle commun lors des négociations PAP pour éviter certaines dérives juridiques. On veut la fin du syndicalisme

dans les entreprises mais, grâce à vous, à votre travail de chaque jour au sein de la CFDT, nous en sortirons grandis !

« *Si vis pacem para bellum* » : si tu veux la paix, prépare la guerre. :

Laurence Segura

VIE DE LA BRANCHE

: Actualités

Actuellement, la branche négocie l'accord prévoyance pour les intérimaires non cadres et cadres. Les avancées sont difficiles et le Prisme a du mal

à « lâcher » sur l'amélioration des prestations. Il va falloir élaborer le cahier des charges rapidement si nous voulons tenir le calendrier (mise en place en janvier 2019).

Les prochains thèmes abordés lors des commissions paritaires seront le statut des permanents, les handicapés, la mise en place d'une trame de PAP dans le travail temporaire

(pour éviter certains contentieux trop nombreux) et les prérogatives de la branche (depuis les ordonnances : durée et motifs des contrats, taxation des contrats courts...).

VIE DES ENTREPRISES

: UES Crit Intérim

Les élections professionnelles auront lieu mi-novembre 2018 pour le 1^{er} tour et mi-janvier

2019 pour le 2^{ème} tour. Actuellement, ils travaillent sur la structure et le fonctionnement du **CSE**. La direction

ne voudrait qu'un seul CSE. Deux nouveaux délégués syndicaux ont été mandatés mi-janvier. D'autres

négociations sont en cours : temps de travail, plan épargne entreprise, droit syndical et NAO.

: Synergie

Les mandats arrivent à échéance en avril 2018 mais il y a eu, le 26 mars dernier, une réunion de négociation avec la direction pour la prorogation des mandats ainsi que du droit syndical. La CFDT a signé en février l'accord exonératoire sur le **handicap**. Cela

n'a pas été sans mal car, au départ, nous ne voulions pas le signer étant donné que la direction de Synergie n'avait aucune ambition sur l'augmentation du taux d'emploi des travailleurs handicapés. Mais, comme la direction avait besoin de 50% des organisations

syndicales pour que l'accord voie le jour, la CFDT a pu négocier les points bloquants tels que l'augmentation de 1 point du taux d'emploi et au moins 50% des embauches en CDI. L'accord a finalement été signé par toutes les organisations syndicales.

Les **NAO** arrivent à leur terme. La CFDT a demandé des augmentations collectives, le versement de la prime CICE ainsi que le 13^{ème} mois. La négociation sur le **CSE** va être difficile car la direction ne veut qu'un seul CSE alors qu'il y en avait 4 auparavant.

: Randstad

Les **NAO** sont très tendues car la direction ne veut pas corrélérer ses propositions d'augmentation aux résultats de l'entreprise. Elle a proposé 1,6% d'augmentation au mérite en moyenne. La CFDT a signé le PV de désaccord

en insistant sur le fait qu'au vu des excellents résultats de l'entreprise, il y aurait dû y avoir une augmentation générale. Négociations également rudes pour l'**accord égalité femmes/hommes**. La direction a essayé de

passer en force un projet d'accord sans tenir compte des propositions des organisations syndicales. Il aura fallu que la CFDT menace de ne pas signer l'accord pour que la direction propose une nouvelle réunion. Celle-ci a permis certaines

avancées. La CFDT a donc signé l'accord. Des négociations pour le **PAP** et la mise en place du **CSE** sont en cours. La direction propose le même nombre de CSE que de CE (5). La CFDT demande également des représentants de proximité.